



Association Fondée en 1925

Siège Social :

Centre d'Activités d'Arromanches
27/31 Avenue du Port au Fouarre
94100 ST MAUR DES FOSSÉS

saintmaurphilatelie@yahoo.fr
<http://www.apsm-saintmaur.fr>
Identifiant Siren 799 402 714

REUNION DU CONSEIL du 29 septembre 2019

Présents : MM. BERCY
DECHAUD
LACAZE
ROGER
ROUSSEAU
SAINTIER
SIGONNEY

Représentés par un pouvoir :
MM. BARGAS
GOTTARDO
OLIVER
LANEN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 16 juin 2019,
2. État des adhésions, démissions et décès depuis la dernière réunion,
3. Liste des adhérents à jour de leur cotisation pour 2019,
4. Situation financière de l'A.P.S.M.,
5. Organisation pour le 95^{ème} anniversaire de l'A.P.S.M. en 2020,
 - Thème,
 - Date,
 - Lieu d'exposition,
 - Etc.
6. Bilan de la Journée des Association du 8 septembre 2019,
7. Organisation de la Journée Portes Ouvertes du 20 octobre 2019,
8. Questions diverses,

COMPTE-RENDU SUIVANT ORDRE DU JOUR

Didier SIGONNEY déclare la séance ouverte à 10h00.

1 Approbation du CR de la réunion du Conseil du 16 juin 2019.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 16 juin 2019 est approuvé sans réserve et à l'unanimité.

2 État des adhésions, démissions et décès depuis la dernière réunion.

À ce jour, nous comptabilisons 47 sociétaires inscrits.

Adhésions :

- Sans objet.

Démissions :

- Sans objet.
- Décès :
- Jean-Louis Mazière.

3 Liste des adhérents à jour de leur cotisation pour 2019

En attente du résultat des relances par le Trésorier.

4 Situation financière de l'A.P.S.M.

Claude Bercy nous informe de la réception le 11 septembre 2019 de la subvention de la Mairie de 300 €.

5 Organisation pour le 95^{ème} anniversaire de l'A.P.S.M. en 2020.

Les compléments du CR précédent sont notés en ROUGE.

- Thème :
Saint-Maur dans les années 1920.
- Date :
Début octobre 2020.
- Durée :
1 ou 2 jours (à définir à la prochaine réunion du Conseil).
- Lieu d'exposition :
Selon l'importance de notre exposition ;
Salles de l'Association A3A - 1 Villa Foch 94100 St-Maur (coût environ 300 €/2jours),
Ces salles retiennent notre préférence pour les raisons suivantes :
 - **Plus accessibles en transport en commun,**
 - **Plus accessibles en véhicule,**
 - **Plus facilement modulables.**
Les Ateliers d'Art – 5ter Avenue du Bac 94210 La Varenne (coût 250 €/2 jours en 2015).

Liste provisoire des évènements ayant marqués Saint-Maur dans les années 1920

- 1916 - La direction des Beaux-Arts accorde à la ville le dépôt de deux des douze maquettes des hauts reliefs qui décorent le piédestal de la statue de la République à Paris. Ces œuvres sont de Léopold Morice (1846-1920), médaillé au Salon de 1875, à l'Exposition universelle de 1878 et à celle de 1900.
- 1919 – Changement du nom de 20 rues.
 - 1915, Promenade des Anglais,
 - 1915, Miss Cavell,
 - 1916, Vassal,
 - 1916, Verdun,
 - 1919, Washington,
 - 1919, La Fayette
 - 1920, Onze-Novembre,
 - 1920, Paul Déroulède,
 - 1920, Av du Quatre-Septembre,
 - 1920, Jean Jaurès,
 - 1922, Av St Masmès,
 - 1922, Molière,
 - 1924, Ronsard,
 - 1924, Guynemer,
- Avant 1920 – découverte de 3 statues-colonnes (un apôtre et le Jeûne de St Nicolas déposés au Musée de St-Maur).
- 1920 – Aquarelle d'André Hurtret.
- 1920/1921 – Photo École maternelle Louis Blanc.
- 1920 – École Jeanne d'Arc Sœurs St-Joseph de l'Apparition.
- 1920 – Facture Le Vernicire.
- 1920 – Fondation des Linnet's St Maur à la VGA.
- 1920 – Naissance d'André Bollier le 30/05/1920 à St-Maur.
- 1920/1922 – Construction du Stade Cheron.
- 1920 - 40 000 hab. et 75 000 en 2020.
- Timbres des années 1920.

Voir avec :

- Société d'histoire et d'archéologie du vieux St-Maur 10 rue de Paris 94100 St-Maur.
- VGA.
- Les associations St-Maurienne créées dans les années 1920.

Chaque sociétaire est engagé à faire des recherches pour permettre à l'Association d'étoffer cette liste.**La prochaine réunion du Conseil est prévue le dimanche 27 octobre 2019 à 10 h00.****6 Bilan de la Journée des Associations du 8 septembre 2019.**

Nous déplorons une nouvelle fois la très faible visite de nos sociétaires à notre stand.

Seulement 5 sociétaires ont tenu le stand sur la journée MM. Carlier, Dechaud, Lagneau, Rousseau et Roy.

Nous avons comptabilisé environ 40 visiteurs dont une quinzaine est intéressée par notre association mais pas d'inscription.

Des flyers pour la Journée Portes Ouvertes ont été distribués.

7 Organisation de la Journée Portes Ouvertes du 20 octobre 2019.**Permanences de 10 h à 17 h :**

- Dechaud,
- Oliver,
- Roger,
- Rousseau,
- Saintier

Permanences de 10 h à 12 h :

- Lacaze,

Présentation de panneaux avec :

- CPA par Oliver et Rousseau,
- Philatélie par Dechaud et Rousseau,
- Rétrospective d'un siècle de timbres autour des aéroports de Paris.

Classeurs sur table avec :

- Prêts à poster par Roger,
- CPA par l'A.P.S.M.,
- La philatélie et la religion par l'A.P.S.M.

8 Questions diverses.

André Roger a été contacté par Alain Portier du club CPA de Chevilly-Larue pour nous emprunter gracieusement quelques panneaux. L'ensemble du Conseil donne son accord pour ce prêt.

Vous trouverez en pièces jointes les réponses de la Mairie au courrier rédigé par Claude Bercy daté du 24 juin 2019.

Calendrier des manifestations :

L'APSM sera présente aux manifestations suivantes :

- 20 octobre 2019 Journée Portes Ouvertes,
- En janvier 2020 Galette des rois au C.C.,
- En 2020 95^{ème} anniversaire de l'A.P.S.M.,

La séance est levée à 11h00.

Le Président
Didier SIGONNEY

Le Secrétaire
Jean-Michel SAINTIER



Association Fondée en 1925

Siège Social :

Centre d'activités d'Arromanches
27/31 Avenue du Port au Fouarre
94100 ST MAUR DES FOSSES

saintmaurphilatelie@yahoo.fr
http://www.apsm-saintmaur.fr
Identifiant Siren 799 402 714

ASSOCIATION LOI 1901 SUBVENTIONNEE PAR LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Madame CERCLEY

Maire Adjoint
Délégué à l'Animation Générale de la Ville
Hôtel de Ville
94107 Saint-Maur-des-Fossés

St-Maur le 24 juin 2019

Objet : Charges locatives de l'A.P.S.M. de 2015 à 2019

Madame la Maire Adjoint,

J'ai eu l'occasion de parler avec M. BERRIOS de cette question lors des 100 ans de la V.G.A., à la section « Tennis de Table », le 22 courant.

Nous sommes surpris et inquiets du montant des charges locatives, dont l'A.P.S.M. fait l'objet, avec de nombreux rappels de la part de la Trésorerie Municipale qui restent incompréhensibles.

Certains de ces rappels remontent de 2015 à 2017. Le bilan financier est très lourd pour notre association.

Pour mémoire, dans nos bilans financiers que vous recevez, nous avons payé officiellement :

- en 2015, l'A.P.S.M. a versé 575.92 €,
- en 2016, l'A.P.S.M. a versé 342.00 €,
- en 2017, l'A.P.S.M. a versé 341.73 €,
- en 2018, l'A.P.S.M. a versé 160.00 €,

soit un total de 1 419.65 € de 2015 à 2018 !

En 2019, nous sommes, à la date d'aujourd'hui, à 605.61 € versés à la Trésorerie. Les rappels de 160.58 € de 2015 à 2017 et de 73.63 € de 2017 à 2018 n'apparaissent pas dans votre bordereau de situation ! et nous étions redevables que de 100 €. De nombreuses interrogations restent posées :

- pourquoi remonter à 2015 ?
- dans les locaux de la Maison des Associations il n'y avait pas de compteurs d'E.D.F et d'Eau, vos quotas sont-ils bien calculés ?
- quels décomptes avez-vous effectués ?

Je vous rappelle que l'A.P.S.M. utilise uniquement vos locaux 2 h le dimanche et exceptionnellement lors de nos journées annuelles « Portes ouvertes ». Ce sont plus de 2 000 € versés à ce jour depuis 2015.

Ne pensez-vous pas que les associations paient très lourdement vos loyers ?

Pouvez-vous vérifier les origines de tous ces rappels auprès de vos services ?

Dans l'attente, je vous prie de croire Mme la Maire Adjoint, à mes salutations respectueuses et distinguées.

Claude BERCY
Trésorier de l'A.P.S.M.

Copie :

- M. BERRIOS Maire de St-Maur,
- M. SIGONNEY Président de l'A.P.S.M.

PS :

- Bordereaux de situation de la totalité des produits locaux dus à la trésorerie.

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur, le **22 MARS 2019**

AA/CL

EXERCICE : 2019
FONCTION : 92020
NATURE : 7588

MEMOIRE DES CHARGES DUES A LA VILLE PAR :

NOM : L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés
représentée par son Président,
27 à 31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Pour l'occupation de locaux dans la propriété communale sise 2 avenue du Marechal Lyautey à Saint-Maur-des-Fossés.

Régularisation des charges pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018 :

Surface totale : 2 462,08 m²
Surface occupée : 13 m²

- Dépenses d'eau :

Pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018 pour l'ensemble de la propriété : **2 842,76 €.**

- Dépenses d'électricité et de chauffage :

Pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018 pour l'ensemble de la propriété : **29 926,80 €.**

Soit un montant total pour les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage pour l'ensemble de la propriété de :

$$2\ 842,76\ € + 29\ 926,80\ € = 32\ 769,56\ €$$

Base de la quote-part de l'Association pour la période susvisée :

$$\frac{32\ 769,56\ € \times 13\ m^2}{2\ 462,08\ m^2} = 173,03\ €$$

Pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018 :

Le montant total des appels de fonds trimestriels versé par "L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés" est de : 2 trimestres x 50 € = **100 €.**

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX
1/2

Compte tenu des appels de fonds demandés par la Ville à "L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés" ainsi que des charges réelles dues à la Ville par l'Association pour la période de référence, il ressort un solde débiteur en faveur de la Ville de :

173,03 € - 100 € = **73,03 €**

ARRETE LE PRESENT MEMOIRE A LA SOMME DE :

Soixante treize euros et trois centimes.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint

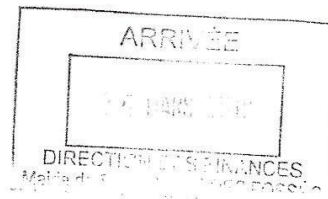


Pierre-Michel DELECROIX



DIRECTION
DES DOMAINES
AA/CL

VILLE DE SAINT – MAUR – DES – FOSSES



EXERCICE : 2019
FONCTION : 92020
NATURE : 7588

160,58 €

BULLETIN DE RECETTE

Le receveur Municipal de Saint-Maur-des-Fossés recevra :

De : L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés
représentée par son Président
27/31, avenue du Port-au-Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés

La somme de : Cent soixante euros et cinquante huit centimes.

Pour : La régularisation des charges d'électricité, de chauffage et d'eau pour
l'occupation de locaux situés dans la propriété communale sise 2, avenue
du Maréchal Lyautey - Saint-Maur-des-Fossés (94).

Période : du 01/12/2015 au 30/11/2017

Transmis à la comptabilité, le **22 MARS 2019**
+ Mémoire

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint



Pierre-Michel DELECROIX



DIRECTION
DES DOMAINES
AA/CL

VILLE DE SAINT – MAUR – DES – FOSSES

EXERCICE : 2019
FONCTION : 92020
NATURE : 7588

73,03 €

BULLETIN DE RECETTE

Le receveur Municipal de Saint-Maur-des-Fossés recevra :

De : L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés
représentée par son Président
27/31, avenue du Port-au-Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés

La somme de : Soixante treize euros et trois centimes.

Pour : La régularisation des charges d'électricité, de chauffage et d'eau pour l'occupation de locaux situés dans la propriété communale sise 2, avenue du Maréchal Lyautey - Saint-Maur-des-Fossés (94).

Période : du 01/12/2017 au 30/06/2018

Transmis à la comptabilité, le **22 MARS 2019**
+ Mémoire

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint



Pierre-Michel DELECROIX

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRIVÉE

22 MARS 2019

DIRECTION DES FINANCES

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur, le **22 MARS 2019**

AA/CL

EXERCICE : 2019
FONCTION : 92020
NATURE : 7588

MEMOIRE DES CHARGES DUES A LA VILLE PAR :

NOM : L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés
représentée par son Président,
27 à 31 avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Pour l'occupation de locaux dans la propriété communale sise 2 avenue du Marechal
Lyautey à Saint-Maur-des-Fossés.

En application de :

- la convention à effet du 1^{er} décembre 2015,
- la décision en date du 29 mars 2016.

Régularisation des charges pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017 :

Surface totale : 2 462,08 m²
Surface occupée : 13 m²

• Dépenses d'eau :

Pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017 pour l'ensemble de la
propriété : **7 197,24 €.**

• Dépenses d'électricité et de chauffage :

Pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017 pour l'ensemble de la
propriété : **98 970,99 €.**

**Soit un montant total pour les dépenses d'eau, d'électricité et de
chauffage pour l'ensemble de la propriété de :**

$$7\,197,24\,€ + 98\,970,99\,€ = 106\,168,23\,€$$

Base de la quote-part de l'Association pour la période susvisée :

$$\frac{106\,168,23\,€ \times 13\,m^2}{2\,462,08\,m^2} = 560,58\,€$$

Pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017 :

Le montant total des appels de fonds trimestriels versé par "L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés" est de : 8 trimestres X 50 € = **400 €**.

Compte tenu des appels de fonds demandés par la Ville à "L'Association Philatélique de Saint-Maur-des-Fossés" ainsi que des charges réelles dues à la Ville par l'Association pour la période de référence, il ressort un solde débiteur en faveur de la Ville de :

560,58 € - 400 € = 160,58 €

ARRETE LE PRESENT MEMOIRE A LA SOMME DE :

Cent soixante euros et cinquante-huit centimes.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint



Pierre-Michel DELECROIX

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur-des-Fossés, le **31 JUL. 2019**

Affaire suivie par : Madame MONTALANT
DIRECTION DES DOMAINES
Poste : 5271
Réf. : AA/SM/078-19

ASSOCIATION PHILATELIQUE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Monsieur Didier SIGONNEY
Centre d'activités d'Arromanches
27/31, avenue du Port au Fouarre
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Objet : Charges locatives de l'A.P.S.M. de 2015 à 2019

Monsieur,

J'accuse réception du courrier arrivé au service des Domaines le 1^{er} juillet 2019, dans lequel il est demandé des informations concernant les sommes réclamées relatives au local situé à « La Maison des Associations » sise 2 avenue du Maréchal Lyautey, occupé précédemment par votre association.

Pour répondre à vos interrogations relatives notamment au calcul des charges je vous rappelle les termes de la convention à effet du 1^{er} décembre 2015, que vous avez signée : **ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES**

« La mise à disposition des locaux susvisés est consentie sans redevance. (...)

(...) L'Association participera aux dépenses d'électricité, de chauffage et d'eau. Cette participation est calculée au prorata de la surface des locaux attribués par rapport à la dépense totale du bâtiment, payable selon avis du Trésorier Municipal.

L'Association versera trimestriellement à la Commune une provision pour charges selon avis du Trésorier Municipal. A la clôture de chaque exercice annuel, le montant des provisions versées sera régularisé en fonction de la dépense totale du bâtiment facturée à la Commune.

Pour la première année, le montant de l'appel trimestriel a été évalué à la somme de 50 €. ».

Aussi, vous trouverez ci-joint les pièces comptables détaillant les sommes dues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint



Pierre-Michel DELECROIX

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

FAC-O-APSM-2019-10-20

FACTURE : 20/10/2019 - 20/10/2019

Etablissement	Equipement	Créneau	Nb séances	Durée créneau	Nb Heures	Tarif Horaire	Total
ASSOCIATION PHILATELIQUE - APSM	Centre d'Activités d'Arromanches - Salle n°17	dimanche, 20 octobre 2019	1	5 heure(s)	5 heure(s)	8,00 €	40,00 €

Total sur la période : 40,00 €

Règlement à l'ordre du Trésor Public

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

SM-SMA

Nicole Cercley
Maire-Adjoint
Déléguée à l'animation générale de la Ville

Monsieur Claude BERCY
Trésorier de l'APSM
27/31, avenue du Port au Fouarre
94100 SAINT MAUR

Affaire suivie par : Saint-Maur Animation
Tél : 01 48 86 41 15

Copie à Monsieur SIGONNEY

Saint-Maur-des-Fossés, le 16/07/2019

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 24 juin 2019.

Je vous informe que ce dossier ne relève pas de ma délégation et je vous invite à vous rapprocher du service des domaines de la ville.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint



Nicole Cercley

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX